



Séance du 27/06/2024

Délibération N°270624/18

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 juin 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à VIELLE TURSAN**.

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITAU Corinne
 ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude
 CAZABAN Yves à MARTI Jérémy
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric
 CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert
 SAINT GERMAIN Dominique à BRETHERS Philippe
 MADER Karl à LAFARGUE Vincent
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : Adhésion à la convention Prévention des Risques Professionnels, Santé, Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Landes

Vu les dispositions du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant les prestations proposées par le service prévention du Centre de Gestion des Landes dans le cadre de la convention Prévention des Risques Professionnels, Santé, Sécurité au Travail ci-annexée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE :

- **D'adhérer à la convention Prévention des Risques Professionnels, Santé, Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Landes**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion correspondante figurant en annexe de la présente délibération.**

PRÉCISE :

- **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

